

Stationnement

PROFESSIONNEL

Zones payantes

SOMMAIRE



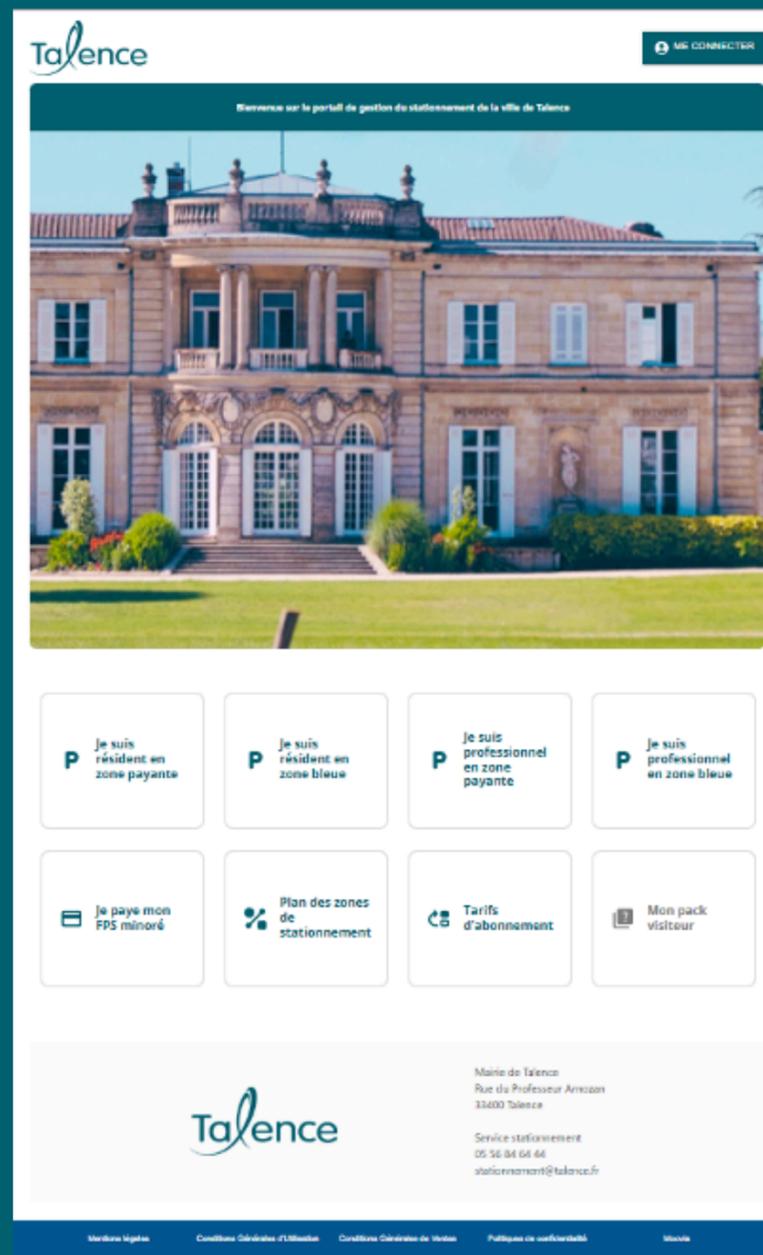
JE SUIS PROFESSIONNEL

- Le stationnement professionnel permet aux usagers dont le lieu de travail est **domicilié** dans une des zones payantes de stationner sans limitation de durée quotidienne dans les deux zones payantes de la ville.
- Pour bénéficier du tarif professionnel, il suffit d'inscrire l'entreprise sur le portail du stationnement et de réaliser les demandes d'abonnement pour pouvoir procéder au paiement.
- L'employeur** doit créer l'espace personnel de l'entreprise pour la gestion des abonnements.
- Les demandes **complètes** sont soumises à validation sous **3 jours ouvrés**.
- Les accès au paiement d'abonnements sont ouverts sur 2 ans. Les paiements au tarif professionnel sont possibles uniquement durant cette période, renouvelable par l'employeur.
- Afin de renouveler ces accès au paiement, l'employeur est alerté par mail, un mois, quinze jours et trois jours avant l'échéance.
- Dix abonnements maximum sont autorisés par local professionnel déclaré.
- L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires.

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du code pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanction encourue: 2 ans d'emprisonnement et 30000€ d'amende). Vos données sont collectées par le service stationnement. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés n78-17 du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la ville et du CCAS de Talence par voie électronique ou postale (Mairie de Talence, Rue du Professeur Arnozan BP10035-33401 Talence cedex).

INSCRIPTION

PORTAIL DE STATIONNEMENT : [TALENCE.E-HABITANTS.COM](https://talence.e-habitants.com)



The screenshot shows the Talence parking portal website. At the top left is the Talence logo, and at the top right is a "ME CONNECTER" button. Below the header is a large image of a classical building. Underneath the image is a grid of eight service tiles:

- Je suis résident en zone payante
- Je suis résident en zone bleue
- Je suis professionnel en zone payante
- Je suis professionnel en zone bleue
- Je paye mon FPS minoré
- Plan des zones de stationnement
- Tarifs d'abonnement
- Mon pack visiteur

At the bottom of the page, there is contact information for Talence: "Mairie de Talence, Rue du Professeur Arzon, 33400 Talence", "Service stationnement, 05 56 04 04 04, stationnement@talence.fr".

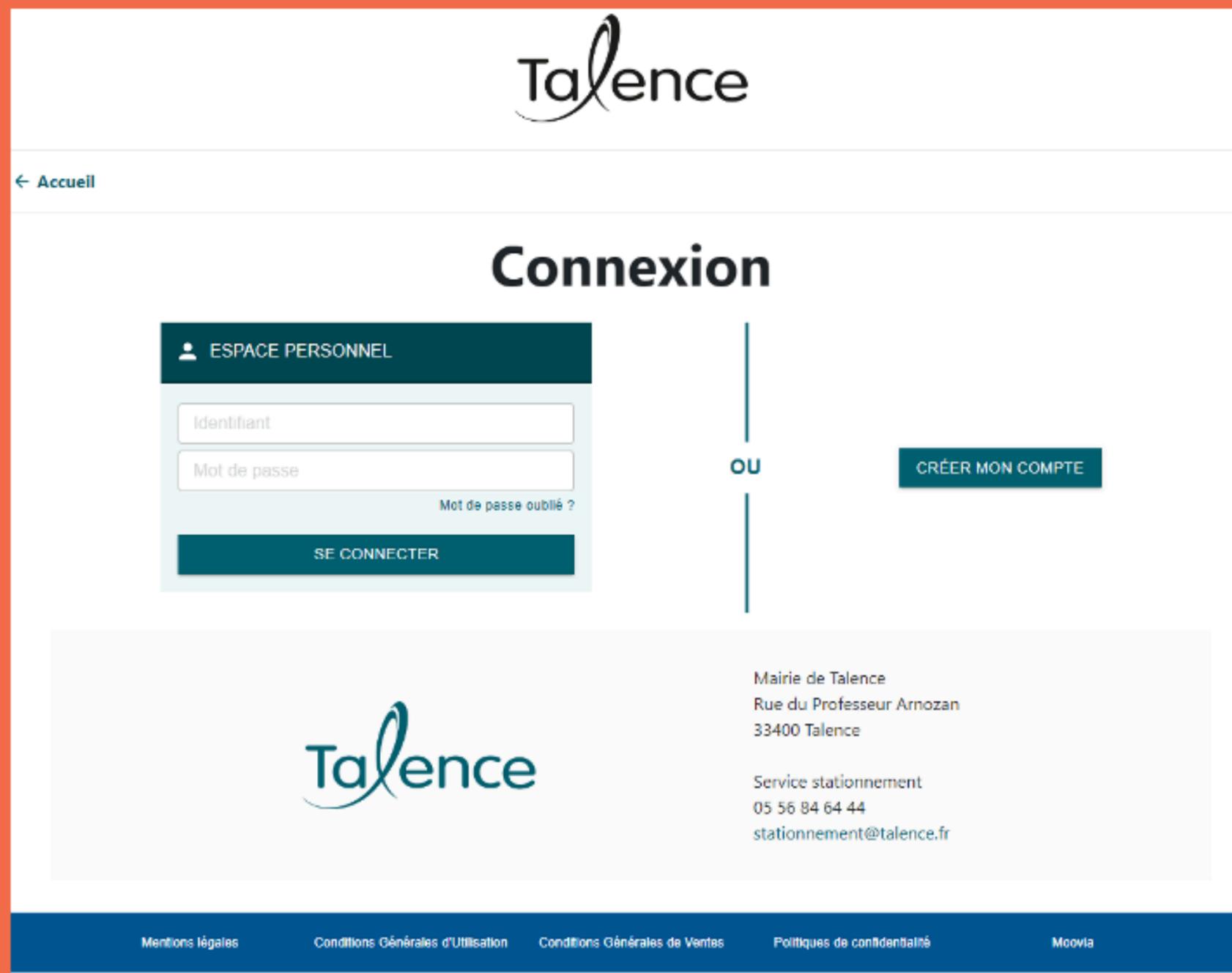
Cliquez sur
 "me connecter"

INSCRIPTION

ATTENTION : UN SEUL COMPTE PAR ENTREPRISE

Vous avez déjà un compte :

Renseignez votre identifiant (adresse mail communiquée lors de votre inscription) ainsi que votre mot de passe



The screenshot shows the Talence website's login page. At the top, the Talence logo is displayed. Below it, a navigation bar contains a link to 'Accueil'. The main heading is 'Connexion'. On the left, there is a form titled 'ESPACE PERSONNEL' with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a link for 'Mot de passe oublié?', and a 'SE CONNECTER' button. In the center, the word 'OU' is flanked by vertical lines. To the right, there is a 'CRÉER MON COMPTE' button. At the bottom, the Talence logo is repeated, followed by contact information for the Mairie de Talence and the Service stationnement. A footer contains links for 'Mentions légales', 'Conditions Générales d'Utilisation', 'Conditions Générales de Ventas', 'Politiques de confidentialité', and 'Mcoovia'.

Vous n'avez pas encore de compte :
"créer mon compte"





INSCRIPTION

Vous pouvez retrouver nos tutos vidéos pour vous aider dans vos démarches:

- Inscription
- Zone bleue
- Zone payante
- Tarif vert
- Pack visiteur
- Changement d'adresse
- Changement de véhicule

En cas d'impossibilité de réaliser vos démarches sur internet, le service stationnement vous accueille sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous sur le site de la Mairie de Talence ([talence.fr](https://www.talence.fr))

Dans l'onglet « Je souhaite » puis « Prendre rendez-vous en ligne »

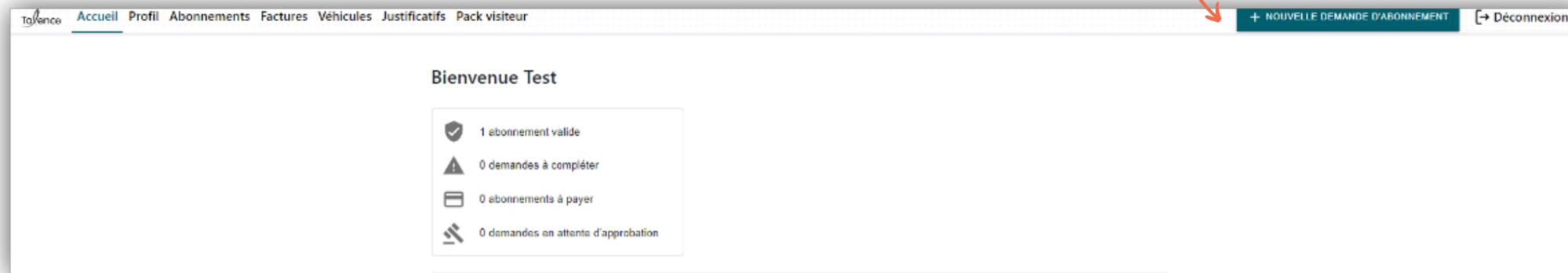
JE SOUHAITE



Prendre rendez-vous en ligne

DEMANDE D'ACCÈS À L'ABONNEMENT PAYANT

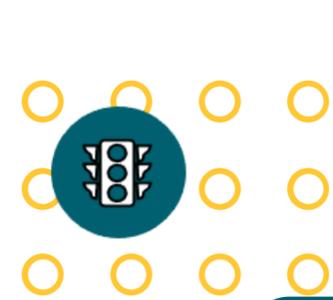
Dans l'onglet « Accueil » de votre espace personnel : cliquez sur 



Sélectionnez ensuite :

- Mon type d'abonnement (Professionnel, personnel de santé, tarif vert, CMI) et cliquez sur « continuer ».
- Le véhicule que vous souhaitez abonner et cliquez sur « continuer ».
- La validité de cet abonnement (les deux zones payantes) et cliquez sur « continuer ».
- La période de validité (2 ans par défaut) et cliquez sur « continuer ».

Téléchargez **vos justificatifs** et confirmez votre demande en acceptant les conditions générales et en cliquant sur « enregistrer ».



DEMANDE D'ACCÈS À L'ABONNEMENT PAYANT

JUSTIFICATIFS POUR LES VÉHICULES DE SOCIÉTÉ

- 👉 **Justificatif d'activité** (K-BIS ou dernier avis au répertoire SIREN pour les indépendants)
- 👉 **Carte grise du véhicule** au **nom de l'entreprise** (ou du gérant) ou certificat W (maximum 5 par entreprise)
- 👉 Justificatif de **domiciliation du local professionnel** (bail commercial ou facture d'électricité, d'eau ou de gaz)

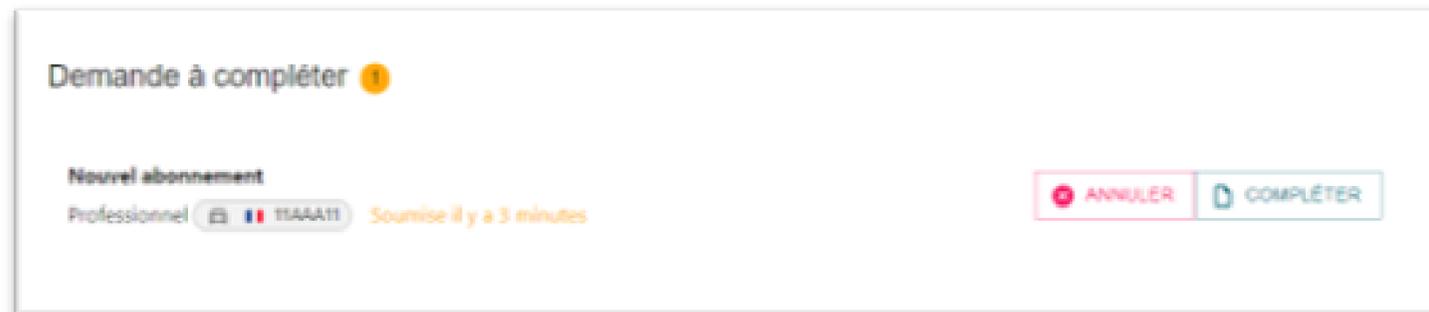
JUSTIFICATIFS POUR LES VÉHICULES DES SALARIÉS

- 👉 Justificatif d'**identité du salarié** (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
 - 👉 **Carte grise** au **nom et prénom** du salarié
 - 👉 **Dernier bulletin de paie** (ou contrat de travail pour une embauche récente)
- 

DEMANDE D'ACCÈS À L'ABONNEMENT PAYANT

LES DEMANDES DE COMPLÉMENT

- ↳ Lorsque votre **demande est incomplète**, le **service peut vous adresser une demande de complément**. Vous recevrez un mail pour vous indiquer les justificatifs à transmettre.
- ↳ Vous pouvez **fournir les justificatifs en vous connectant à votre espace personnel** dans l'onglet « Accueil » sous la rubrique « Demande à compléter ».



Cliquez sur
« Compléter »
pour télécharger
vos justificatifs

PAYER VOTRE ABONNEMENT

Une fois votre demande approuvée, pour procéder au paiement en ligne cliquez sur :

+ NOUVELLE DEMANDE D'ABONNEMENT

● Sélectionnez le type d'abonnement souhaité, confirmez l'immatriculation, la période de validité de votre paiement, acceptez les conditions générales et confirmez votre saisie en cliquant sur « enregistrer ».

● Votre facture s'affiche automatiquement. Vous pouvez procéder au paiement en cliquant sur « payer ».

● Vous pouvez retrouver et payer plus tard cette facture dans l'onglet « factures » de votre espace personnel.

● Le paiement de votre abonnement peut également s'effectuer :

- Au guichet du service stationnement à l'Hôtel de Ville
- Sur un horodateur (hors abonnements annuels)
- Sur les applications Easypark et Flowbird

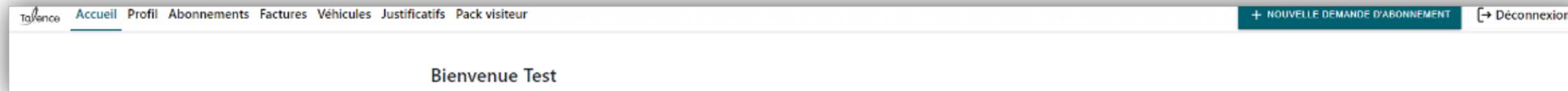
Produit	Quantité	Montant avant taxes	TVA	Montant TTC
Professionnel - annuel - DU POINT 15000 15000H - 15000H du 21/03/2024 au 20/03/2025 en Paiement 1, Paiement 2	1	120.00 €	0.00 €	120.00 €
Montant total avant TVA		120.00 €		
TVA		0.00 €		
Total TTC		120.00 €		

ATTENTION : l'abonnement est strictement lié à l'immatriculation enregistrée. Seuls les abonnements payés en ligne et au guichet du service peuvent être transférés d'une immatriculation à une autre en cas de changement.



COMPRENDRE MES ABONNEMENTS

Dans l'onglet « Abonnements » de votre espace personnel, vous pouvez visualiser vos abonnements en cours



Une fois votre demande approuvée vous disposez d'un accès au paiement de votre abonnement pour une durée de 2 ans.

Attention, la validation de cet accès ne vous permet pas de stationner dans votre zone avant d'avoir effectué votre paiement.

Vous pouvez, dès approbation, choisir le paiement de l'abonnement qui vous convient (annuel, trimestriel, mensuel, hebdomadaire ou journalier) en cliquant sur

Type	Date de début	Date de fin	Statut	Plaque(s)	Conducteur(s)	Validité
Professionnel	21/03/2024	20/03/2026 23:59	VALIDE	🇫🇷 11AAA11	Marie DUPONT	📍 Zone Payante 1 +1
Professionnel - annuel	21/03/2024	20/03/2025 23:59	EN ATTENTE DE PAIEMENT	🇫🇷 11AAA11	Marie DUPONT	📍 Zone Payante 1 +1

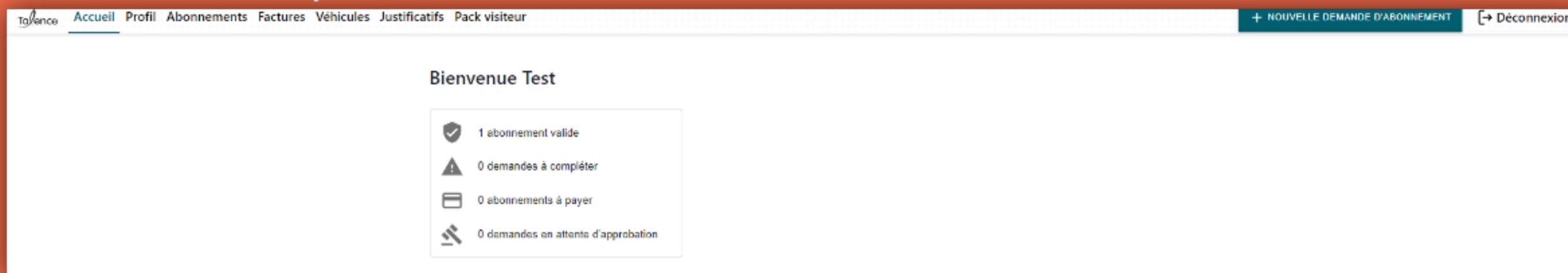
+ NOUVELLE DEMANDE D'ABONNEMENT



AJOUTER UN VÉHICULE

Cliquez sur l'onglet « Véhicules » de votre espace personnel et sur

+ NOUVEAU VÉHICULE



👉 Renseignez les champs puis cliquez sur « **enregistrer** ».

👉 **Attention**, pour abonner ce nouveau véhicule n'oubliez pas de faire une nouvelle demande d'abonnement ou une demande de changement de véhicule afin qu'il puisse stationner dans votre zone.

NOUVEAU VEHICULE

Plaque d'immatriculation * Pays *

Entrez toutes les lettres et tous les chiffres

Marque * Modèle Crit'Air

Couleur

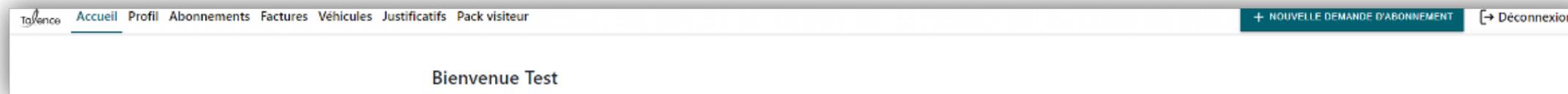
Je conduis moi-même ce véhicule Quelqu'un d'autre conduit ce véhicule

Enregistrer

[Ou retourner à l'accueil](#)

CHANGER DE VÉHICULE

Dans l'onglet « Véhicules » de votre espace personnel, vous pouvez visualiser la liste des véhicules.



REMPACEMENT DÉFINITIF

- 🟡 Sélectionnez le véhicule que vous souhaitez désabonner:
- 🟢 Cliquez sur 
- 🟡 Sélectionnez « Remplacement définitif » puis « continuer »
- 🟢 Sélectionnez le véhicule (si vous ne l'avez pas encore ajouté, cliquez sur « créer un véhicule »)
- 🟡 Téléchargez les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande



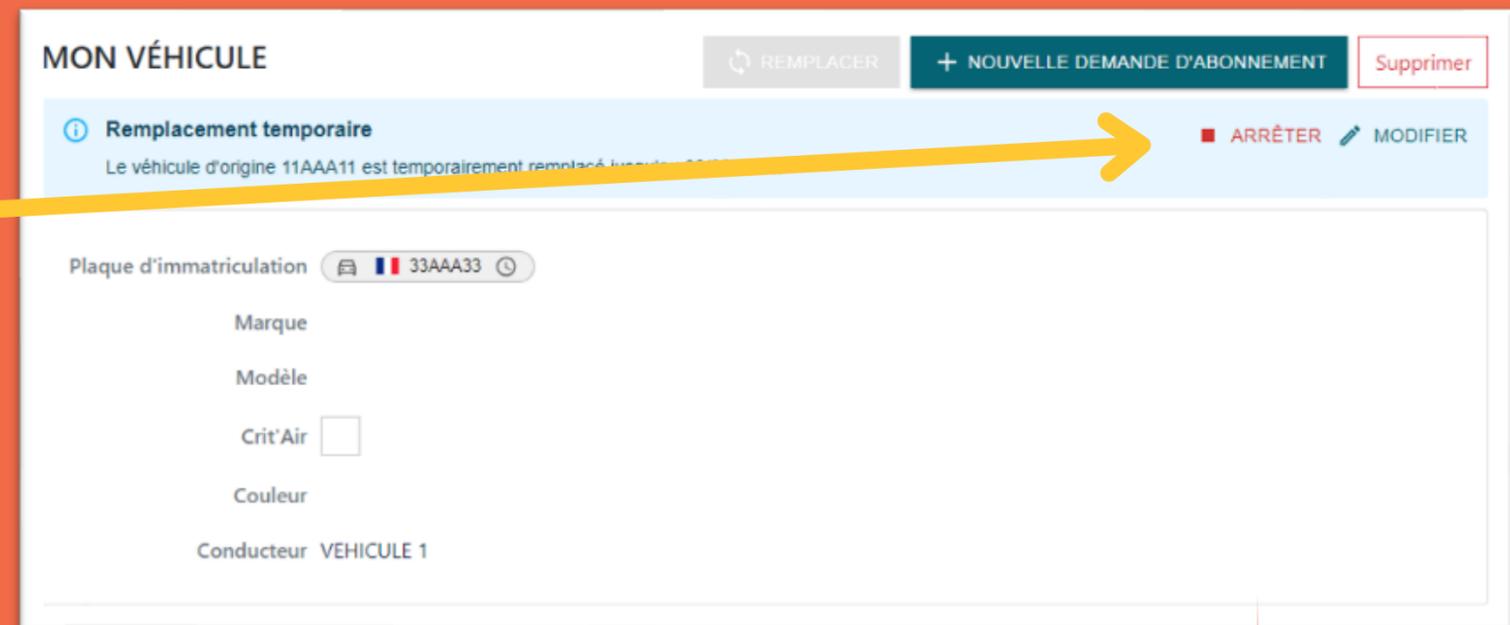
ATTENTION : une **demande de remplacement** est traitée sous **3 jours ouvrés** si le **dossier est complet**. N'hésitez pas à offrir des journées visiteurs au nouveau véhicule si vous souhaitez le stationner dans votre zone durant l'instruction de la demande.

CHANGER DE VÉHICULE

REPLACEMENT TEMPORAIRE

- ➊ Sélectionnez le véhicule que vous souhaitez temporairement désabonner.
- ➋ Cliquez sur **REPLACER**
- ➌ Sélectionnez « Remplacement temporaire » puis « continuer ».
- ➍ Renseignez l'immatriculation du véhicule de remplacement ainsi que la période concernée.
- ➎ Téléchargez les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande.

Vous pouvez **arrêter le remplacement temporaire** à tout moment pour réabonner votre véhicule initial en cliquant sur « **ARRÊTER** »



MON VÉHICULE

REPLACER + NOUVELLE DEMANDE D'ABONNEMENT Supprimer

Remplacement temporaire

Le véhicule d'origine 11AAA11 est temporairement remplacé jusqu'au 31/12/2023

ARRÊTER MODIFIER

Plaque d'immatriculation 🇫🇷 33AAA33 🔄

Marque

Modèle

Crit'Air

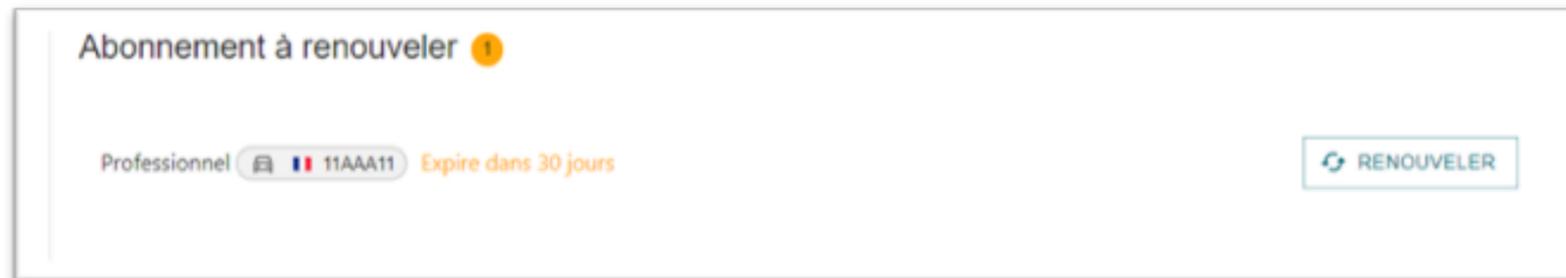
Couleur

Conducteur VEHICULE 1

ATTENTION : une demande de remplacement est traitée sous 3 jours ouvrés si le dossier est complet. N'hésitez pas à offrir des journées visiteurs au nouveau véhicule si vous souhaitez le stationner dans votre zone durant l'instruction de la demande.



RENOUVELER VOS ACCÈS AUX ABONNEMENTS PAYANTS



Lorsque vous recevez le mail vous alertant sur **l'échéance de votre abonnement**, connectez-vous à votre **espace personnel**, dans l'onglet « Accueil », sous la rubrique « Abonnement à renouveler », **cliquez sur « renouveler »**

- Validez la période de renouvellement et téléchargez vos justificatifs pour que votre demande soit traitée.
- ATTENTION :** Si vous ne renouvelez pas votre abonnement avant son échéance, votre véhicule pourra être verbalisé car les agents de contrôle n'ont aucun moyen de savoir que le véhicule a déjà bénéficié d'un abonnement auparavant. Cette démarche est à effectuer tous les 2 ans.
Le renouvellement des abonnements permet à l'administration de vérifier que vous avez toujours le statut de résident. C'est la raison pour laquelle les justificatifs sont nécessaires à l'étude de votre demande de renouvellement.

Pour renouveler le paiement de votre abonnement, réalisez la même démarche sans justificatifs à transmettre. Cliquez sur "renouveler" et procédez à votre paiement.

PACK VISITEUR

Dans l'onglet « Pack visiteur » de votre espace personnel, vous pouvez utiliser vos 35 jours par année civile si vous recevez des visiteurs.

- Vous disposez de 35 jours à offrir par année civile (du 1er janvier au 31 décembre)
- Tarif : 2€ la journée



- Cliquez sur **+ Offrir une journée visiteur**
- Renseignez l'immatriculation du véhicule ainsi que la période souhaitée puis validez en cliquant sur « suivant ».
- Pour confirmer, cliquez sur **OFFRIR**
- Vos journées sont préenregistrées. Il ne vous reste plus qu'à procéder au paiement en cliquant sur **PAYER**



DÉMÉNAGEMENT

DÉMÉNAGEMENT DANS UNE AUTRE ZONE RÉGLEMENTÉE (OU AU SEIN DE LA MÊME ZONE)

PROFIL

Identifiant

Type de compte Personne physique

Civilité Mme

Nom FRANCOIS

Prénom Test

N° Tél. Fixe

N° Tél. Mobile

Email de contact

Adresse principale Rue de la République, 33400 TALENCE, FR

Compléments adresse principale

Adresse de facturation Rue de la République, 33400 TALENCE, FR

Compléments adresse de facturation

Adresse secondaire

Compléments adresse secondaire

Dans l'onglet « Profil », cliquez sur votre adresse principale actuelle.

Une fenêtre s'affiche à l'écran, complétez les champs et téléchargez votre nouveau justificatif de domicile.

Une fois votre demande de changement d'adresse validée, vous recevez un mail de confirmation.

Demande de changement d'adresse

En cas de changement vers une autre zone de la Ville, votre abonnement sera modifié en conséquence : si la nouvelle zone est hors-périphérie, l'abonnement sera automatiquement annulé.

1 Nouvelle adresse

Adresse principale

1 Rue des Fontaines, 78124 Mareil-sur-Mauldre, France

Effet du changement d'adresse

Pour maintenant

Pour plus tard

2 Justificatif

3 Confirmation de la demande

Abandonner **SUIVANT**

DÉMÉNAGEMENT EN DEHORS D'UNE ZONE RÉGLEMENTÉE OU DANS UNE AUTRE COMMUNE

Prévenez le service stationnement par mail à stationnement@talence.fr afin que les nouveaux résidents puissent réaliser leur demande d'abonnement

SURVEILLANCE DES ZONES

Les **Agents de surveillance de la voie publique et la Police municipale** sont chargés de la **surveillance des différentes zones de stationnement**.

En cas d'**absence d'abonnement ou de paiement**, les agents de surveillance de la Voie Publique éditent un **FPS** (Forfait Post Stationnement). Le montant du FPS correspond à la durée maximale de stationnement autorisé : 25 euros.

Ce dernier est minoré à 17 euros s'il est acquitté dans les 5 jours après la notification sur le pare-brise :

- Sur un horodateur
- Sur les applications Flowbird et Easypark
- En ligne : <https://rapo.talence.fr/#/fps>

Dans les zones réglementées, le stationnement est surveillé de 9h à 19h, du lundi au samedi inclus.

Du 14 juillet au 15 août, ainsi que pendant les jours fériés, les zones ne sont pas soumises au contrôle.

Modalité de contestation d'un FPS : À réception de l'avis de paiement par courrier, vous pouvez adresser votre contestation en ligne : <https://rapo.talence.fr/#/fps>.

Vous n'êtes pas tenu de payer le FPS pour pouvoir faire votre demande de recours.



L'arrêté municipal n°112/1970 du 02/10/1970 limite le stationnement à 48h maximum.



RAPPEL : Il est interdit de stationner en dehors des marquages prévus à cet effet ainsi que sur : trottoirs, places réservées aux personnes à mobilités réduites, passages piétons, espaces de livraison, devant un garage et toute zone signalée comme interdite au stationnement.

VÉHICULES SPÉCIFIQUES



VÉHICULE VERT

Véhicule de type GPL, électrique, hybride dont la référence en P3 sur votre carte grise est une des suivantes:
EG - EN - EE - ER - EM - EH - EQ - EP - FG - FN - FL - GL - GH - GF - GM - GQ - GP - PE - PH - GN - NE - NH - EL.

Sélectionnez l'abonnement « tarif vert » pour bénéficier de la gratuité sur toute la commune de Talence.



VÉHICULE 2 OU 3 ROUES MOTORISÉES

Utilisez les places de stationnement sur toutes les zones réglementées sans inscription préalable.



CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT

Cette carte permet d'utiliser gratuitement toutes les places de stationnement ouvertes au public.

- Apposez votre carte sur le tableau de bord ou sur le pare-brise de manière bien visible. Sélectionnez l'abonnement
- « CMI » lorsque vous souhaitez enregistrer votre véhicule.

Une question ?

Le service stationnement est à votre écoute



Hôtel de Ville – Rue du Professeur Arnozan



05 56 84 64 44



stationnement@talence.fr



Du lundi au mercredi : de 12h30 à 19h

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Vendredi : de 9h à 12h

Les demandes d'abonnements ou l'envoi de justificatifs par mail ne sont pas pris en compte, vous devez réaliser vos démarches :

Sur votre espace personnel : <https://talence.e-habitants.com/>

En Mairie : Les dépôts de dossier se font uniquement sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous : JE PRENDS RDV (sur le site de la Ville)